



Arrêté n°2023-ETS EJJ -28
fixant la participation financière 2023
« Point écoute » du Dispositif Prévention Spécialisée
Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie
177, avenue du Comte Vert, 73000 Chambéry
N°Finess 730786134

Pôle Social
Direction EJJ du Département
SERVICE ACCUEIL EN ETABLISSEMENTS

Contact : Delphine ARRU-GALLART
☎ 04 79 60 29 21
✉ Delphine.arru-gallart@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- Vu** le budget primitif 2023 du Département de la Savoie voté par l'Assemblée départementale lors de sa séance du 16 décembre 2022 ;
- Vu** l'arrêté du 22 novembre 2022, fixant le montant de la participation financière 2022 pour le service « Pont écoute » ;
- Vu** le courrier fixant les participations financières 2023 pour les actions menées au titre des Clubs de prévention ;

Sur proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du pôle social du département ;

ARRÊTE

Article 1

Pour l'année 2023, le montant de la participation financière du Département de la Savoie au service « Point écoute » porté par l'association la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie s'élève à **227 072,56 €**.

Article 2

Cette somme sera prélevée sur le chapitre 65/6568/20 - Programme : Prévention et maintien domicile EJJ - Opération : Organismes de prévention EJJ - Nature analytique : Participation action des clubs de prévention.

Le comptable assignataire de la dépense est monsieur le Payeur départemental de la Savoie.

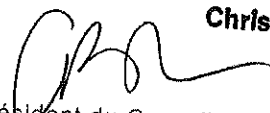
Article 3

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon sis 184, rue Duguesclin - 69433 Lyon cedex 03, dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 4

Monsieur le Directeur général des services départementaux, madame la Directrice générale adjointe du pôle social du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département de la Savoie.

Chambéry, le **01 DEC. 2023**
Pour le Président et par délégation


Christiane BRUNET
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation

- 5 DEC. 2023
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

